

Séance du Conseil communal du 25 mai 2020

N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DECEMBRE 2019.

Mme TARNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSEN, ISTASSE, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 05.

LE CONSEIL,

Mme TARNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSEN, ISTASSE, NYSSSEN, ~~BEN ACHOUR~~, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, ~~BERRENDORF~~, DENIS, ~~NAJI~~, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ~~ROUDELET~~, JORIS, ~~MAGIS~~, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

1060

N° 01.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt provisoire - Tableau de bord quinquennal 2020/2025 - Actualisation - Arrêt provisoire.

Entendu la présentation du projet de budget par MM. LOFFET et DEGEY, Echevins, (budget extraordinaire pour ce dernier) (voir annexe pages 7 à 27);

Entendu la proposition d'amendement présentée par M. LOFFET (voir annexe page 28);

Entendu l'intervention de Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H. (voir annexe pages 29 à 32);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe pages 33 à 67);

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui réexplique en quoi consiste le "Genderbudgeting" et ce qu'elle en attend;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui explicite trois amendements (voir annexe page 68);

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui demande si ECOLO a trouvé des recettes pour financer l'amendement;

Entendu la réponse de M. EL HAJJAJI qui précise que le boni du budget peut servir à cela;

Entendu l'intervention de Mme CORTISSE, Présidente, qui rappelle les dispositions du R.O.I. qui interdisent les photos, les logos sur les présentations ainsi que la prise de photos par les Conseillers;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui souligne que le budget présenté est dans la continuité et donc dans les travers d'il y un an;

Il souligne également que le sous financement des communes et la pression du C.R.A.C. font peser sur les épaules des Verviétois une grande partie du budget communal. Il relève la hausse des taxes (et notamment celle sur la délivrance de documents, la taxe "tartine"), le passage aux conteneurs à puce - plus onéreux pour les

Verviétois et plus cher pour la Ville (quid des dépôts et du coût pour leur ramassage ?). Il pointe aussi le coût du parking (Indigo) et souhaite arriver à la gratuité qui ne serait finalement pas si onéreuse. Il pointe la diminution des rentrées de l'I.P.P. due non seulement à un faible taux de croissance de la population verviétoise mais aussi et surtout à la croissance de la pauvreté à Verviers, problématique non prise en compte dans le budget (rien en terme d'emploi notamment - non remplacement du personnel, qui constitue un manque de respect dudit personnel et un manque dans les obligations dans le chef de la Ville qui doit apporter à sa population un emploi stable). En terme de logement, il y a peu de volonté de restaurer les maisons vides. Il constate que les recettes de loyers augmentent, notamment grâce aux loyers commerciaux. Il s'interroge sur la diminution des recettes d'Enodia (les privatisations ont un impact négatif sur les finances communales). Il rappelle que les partenariats publics/privés sont une mauvaise option. Il s'interroge sur l'impact de l'éventuelle fermeture de la Médiathèque. Il conclut en précisant que c'est un budget d'austérité;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Chef de Groupe P.S. (voir annexe pages 69 à 72);

Entendu l'intervention de Mme BASAULA NANGI, Conseillère communale, qui commente de manière positive le budget extraordinaire;

Entendu l'intervention de M. THOMAS, Chef de Groupe M.R., qui regrette qu'il y ait très peu de critique positive de la part de l'Opposition. Il ajoute que dans un contexte économique difficile, il est difficile de dresser un tel budget et remercie pour le travail fait;

Entendu l'intervention de M. FALZONE, Conseiller communal, qui remercie le personnel communal qui continue à travailler assidument. Il souligne que les licenciements sont évités. Il attire l'attention sur la charge de pension à venir, charge pour laquelle il faudra trouver des modes de financement ailleurs;

Entendu les réponses de M. LOFFET :

- concernant le personnel communal et les non remplacements, il y a plus de remplacements que l'an dernier et l'an prochain, des départs à la pension seront aussi remplacés;
- le document relatif à la charge de travail, au niveau des services administratifs constitue une photographie à un moment donné, photographie qui est rapidement obsolète à cause des mutations, des maladies, des départs à la pension, ...;
- il est d'accord d'organiser une séance "toutes Sections" sur l'évolution du personnel (après la clarification de la situation au niveau des P.T.P.);
- il n'y a pas de volonté de diminuer la dotation du C.P.A.S. (il y a un souci par rapport au budget 2019, souci relevé aussi par le C.R.A.C., lequel menace la Ville du remboursement des prêts C.R.A.C.);
- concernant les associations sportives, il y a une diminution de 10 % mais c'est dû à l'évolution des recettes de la Ville. L'ensemble des dépenses fait l'objet d'une compression;
- concernant le jogging : une réunion sera organisée avec l'Echevin des Sports pour l'utilisation de l'éventuel bénéfice du jogging;
- concernant les dépenses dans le domaine de l'Interculturalité, il en reste une part importante et le Festival Libertad est maintenu;
- concernant le prêt de matériel, la volonté de la Ville n'est pas de "se faire de l'argent" sur cette activité, mais de diminuer la demande et donc les heures supplémentaires des ouvriers. Il y aura éventuellement une correction budgétaire lors des modifications budgétaires;
- l'incitant régional pour le deuxième pilier fera l'objet d'une vérification. Il sera bien perçu pour 2019. Toutes les communes ne sont pas dans le même cas;
- concernant Védia, il n'y a pas d'urgence pour l'année 2020. Il y aura peut-être une majoration progressive à partir de 2021, en concertation avec les autres communes concernées;
- le problème des doubles inscriptions est résolu;

- pour la taxe parking, le recensement est à présent établi et permet d'établir la recette plus clairement. Le montant de 400.000,00 € n'a jamais été inscrit au budget;
 - concernant Enodia, il précise qu'il n'a jamais dit que la Ville avait perçu un subside exceptionnel l'an dernier mais bien qu'il y avait eu des dividendes élevés auparavant. Ce dividende reste malgré tout le plus élevé par rapport aux autres intercommunales. Le décret GRD entraîne effectivement une diminution des dividendes. Ce décret, critiqué par le P.T.B., est pourtant voulu pour éviter les dérives du passé;
 - quant à la formation du personnel, une formation au management a démarré cette année. Il rappelle que la Ville est une commune pilote en matière de formation. Le personnel assiste aussi à des formations gratuites qui ne figurent forcément pas au budget;
 - les chiffres de la Zone de Secours ne tiennent pas compte des dépenses y afférentes à charge de la Ville. Il faut être prudent par rapport aux chiffres;
 - les provisions sont effectivement utilisées mais il était difficile de faire autrement, et c'est leur fonction;
 - concernant le financement des amendements tel que propose par ECOLO, l'Echevin estime qu'il n'y a en fait aucun boni lorsqu'on prélève sur les réserves;
 - les prêts C.R.A.C. arrivent à échéance en 2028 sauf si la Ville en contracte d'autres d'ici là;
 - concernant les taxes, le débat a déjà eu lieu tout comme pour le parking;
 - concernant les conteneurs, selon Intradel, il n'y a pas de corrélation entre les dépôts et les conteneurs à puce. Des recettes liées à cela : amendes administratives si le responsable est trouvé, ce qui n'est pas toujours évident;
 - concernant la taxe "tartine": il rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation tarifaire à la piscine, ni dans les garderies;
 - concernant la faiblesse des recettes de l'I.P.P., il faut tenter d'augmenter la base de cette dernière via l'augmentation du taux d'emploi. Toutefois, pour embaucher, il faut des moyens que la Ville n'a pas. Un point positif est la transformation de certains contrats P.T.P. en A.P.E. qui sont des contrats moins précaires pouvant déboucher sur un C.D.I.;
 - le projet de budget ne prévoit pas de partenariat public/privé mais bien le recours à des partenaires privés pour des opérations de revitalisation urbaine;
 - concernant la Médiathèque : le budget sera adapté s'il le faut et en cohérence avec la Bibliothèque;
 - concernant le "genderbudgeting" : il ne faut pas en faire par obligation mais prévoir une action plus visible. Il est toutefois pris en compte dans le budget;
 - il n'y aura aucun licenciement au P.C.S.;
 - concernant la Culture, il n'est pas anormal d'utiliser les réserves du C.C.V. à des fins culturelles et ce, en concertation avec ce dernier. La Ville investit dans le théâtre et prendra sa part lorsqu'il sera rouvert;
- Entendu l'intervention de M. DEGEY, Echevin, qui précise :
- qu'il ne dispose pas des chiffres pour rectifier le passage de 10 à 5 ans pour la réalisation du plan lumière; cela sera rectifié en modification budgétaire;
 - le gros effort consenti pour la construction de la Maison de l'Egalité des Chances destinée à structurer la vie associative verviétoise;
 - le gros effort pour les travaux dans les écoles auquel il faut ajouter toutes les interventions quotidiennes des ouvriers;
- Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui souligne que l'exercice du budget est plus difficile lorsqu'il n'y a pas de moyen financier. Cela force à réfléchir mieux et se concerter pour trouver des solutions. Il y a moins de mesurètes et plus de mesures phare dont la Maison de l'Egalité des Chances;
- Entendu l'intervention de Mme OZER qui précise que le projet de la Maison de l'Egalité des Chances est très important pour les associations mais elle aimerait savoir quelle sera la finalité ?

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui explique la manière dont il s'est procuré les chiffres pour la taxe parking. Il ne trouve pas normal de ne pas disposer des chiffres pour le deuxième trimestre qui est écoulé. Il prend bien note qu'il n'y a pas d'intention de la Majorité d'aller rechercher des moyens dans les dépenses du C.P.A.S. Il s'interroge enfin sur le financement de la Cité administrative pour laquelle il n'y a aucun montant au budget 2020. Comment cela va-t-il se concrétiser dans l'avenir ?

Entendu l'intervention SCHONBRODT qui rappelle les motivations de l'abstention du P.T.B. dans le cadre du décret G.R.D. (démantèle le service public).

A l'unanimité,

ADOPTE

la proposition d'amendement présentée par M. LOFFET, Echevin;

Par 19 voix contre 11,

REJETTE

le premier amendement proposé par le Groupe ECOLO;

Par 19 voix contre 8 et 3 abstentions,

REJETTE

le second amendement proposé par le Groupe ECOLO;

Par 19 voix contre 8 et 3 abstentions,

REJETTE

le troisième amendement proposé par le Groupe ECOLO;

Par 19 voix contre 11 sur le projet de budget amendé,

DECIDE :

Art. 1.- D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2020 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	84.985.108,42	20.983.128,79
Dépenses totales exercice proprement dit	77.840.811,39	24.707.134,73
Boni / Mali exercice proprement dit	7.144.297,03	-3.724.005,94
Recettes exercices antérieurs	252.940,00	17.775,00
Dépenses exercices antérieurs	1.920.270,50	203.047,25
Prélèvements en recettes	726292,52	4.688.778,19
Prélèvements en dépenses	6.142.492,51	779.500,00
Recettes globales	85.964.340,94	25.689.681,98
Dépenses globales	85.903.574,40	25.689.681,98
Boni / Mali global	60.766,54	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

<i>Budget précédent</i>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	81.942.990,75			81.942.990,75
Prévisions des dépenses globales	81.942.990,75		-252.940,00	81.690.050,75
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00			252.940,00
<i>Budget 2020</i>				
Prévisions de recettes				85.964.340,94
Prévisions de dépenses				85.903.574,40
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2021				60.766,54

Extraordinaire

<i>Budget précédent</i>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	63.830.955,69		-7.631.596,74	56.199.358,95
Prévisions des dépenses globales	63.830.955,69		-7.649.371,74	56.181.583,95
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00			17.775,00
<i>Budget 2020</i>				
Prévisions de recettes				25.689.681,98
Prévisions de dépenses				25.689.681,98
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2021				0,00

3. Montants des dotations issus du budget 2020 des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations à approuver par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
C.P.A.S.	10.793.948,77	
C.P.A.S. - P.G.V.	129.447,14	
Zone de Police Veldre	9.116.122,07	
Zone de Secours V.H.P.	4169.282,53	
Fabriques d'église :		
Subvention à la Fabrique d'Eglise Immaculée Conception (Mangombroux)	19.087,18	
Subside à la Fabrique d'Eglise Marie-Médiatrice	19.235,25	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption (Ensival)	6.002,80	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Antoine-Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste (Verviers)	15.226,87	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Bernard (Lambermont)	27.801,78	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents)	3.815,67	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph (Manaihan)	2.972,80	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph (Verviers)	17.673,62	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Sainte-Julienne (Verviers)	24.959,33	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Martin (Petit-Rechain)	19.934,01	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas (Stembert)	19.845,30	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Roch (Jehanster)	465,72	
Subvention à l'Eglise protestante (Hodimont)	20.712,17	
Subvention à l'Eglise protestante (Laoureux)	1.200,00	

Art. 2.- D'arrêter les nouveaux résultats 2020/2025 dans le tableau de bord, suite au vote du budget de l'exercice 2020 (boni cumulé 2025 de 188.655,71 €) (voir annexe).

Art. 3.- De transmettre la présente délibération aux Autorités de Tutelle, au C.R.A.C., au Service des Finances et à M. le Directeur financier.

- 1161 N° 02.- **ZONE DE POLICE VESDRE - Exercice 2020 - Dotation communale - Fixation.**
Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui précise que la circulaire budgétaire recommande qu'un débat préalable sur la politique zonale de sécurité soit organisé. Il regrette que ce débat n'ait pas eu lieu;
Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui justifie l'absence de son Groupe en raison du définancement par le niveau fédéral de la Zone de Police, définancement qui doit être comblé par les communes;
Par 23 voix contre 4 et 3 abstentions,

CONFIRME

l'inscription au budget communal 2020 de la somme de 9.116.122,07 € représentant la part de la Ville dans le déficit résultant du budget 2020 de la Zone.

- 1162 N° 03.- **ZONE DE SECOURS "Vesdre-Hoëgne et Plateau"- Exercice 2020 - Dotation communale - Fixation.**
Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui lit la délibération à prendre suite à la non réception de l'avis du Gouverneur (voir annexe pages 73 & 74);
Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui justifie l'absence en raison du définancement par le niveau fédéral de la Zone de Secours, définancement qui doit être comblé par les communes et qui met ces dernières en concurrence;
Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui regrette que le Gouverneur n'ait pas pu statuer, ce qui ne permet pas de financer la Zone à hauteur de ses besoins. Il souhaite une contribution juste pour toutes les communes;
Par 19 voix contre 8 et 3 abstentions,

FIXE

provisoirement la dotation communale 2020 à la Zone de Secours V.H.P., à un montant maximum de 4.169.282,53 € en dépense et 52.820,21 € pour l'amortissement du matériel en recette.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 30.

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

en cette séance du 25 mai 2020, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION